



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SATT

Service Aménagement des Territoires et Transitions

Affaire suivie par : Léa DOUCET et Sonia ZUNINO OZERAY

Tél. : 02 90 02 32 53

Courriel : ddtm-pcaet@ille-et-vilaine.gouv.fr

Ref : 20220711_Dec_SATT-103_MontfortCo_AvisPCAET_v1.odt

PCAET de Montfort Communauté

Avis technique des services de l'État

L'avis de l'État porte sur le projet de PCAET au regard des objectifs du développement durable et sur la procédure et la forme du PCAET. Les remarques sur le projet de PCAET sont de deux types :

- **Recommandation** : l'État recommande de prendre en compte ses observations afin de favoriser la transition écologique et énergétique.
- **Observation** : l'État propose ou demande certaines corrections dans l'objectif d'améliorer la qualité du PCAET.

Le diagnostic territorial et l'identification des enjeux

L'élaboration du PCAET a démarré en 2017. Le diagnostic, première étape de cette procédure, a été réalisé pendant la période 2017-2018 avec des données antérieures qui sont donc relativement éloignées de la date de dépôt du PCAET. L'ensemble du diagnostic n'a pas été remis à jour, mais le dossier propose en préambule au diagnostic un état des lieux actualisé qui permet d'observer des premières tendances. Pour information, l'État, le Conseil régional et l'Ademe se sont attachés à faire progresser l'actualisation des données de l'Observatoire régional de l'environnement (OEB), à les standardiser et à les articuler entre elles¹.

Globalement, le diagnostic est rédigé de manière claire et compréhensible pour un lecteur non averti. Il s'avère toutefois particulièrement dense en informations, d'où une difficulté à appréhender les spécificités des trois EPCI étudiés. Une synthèse des enjeux et chiffres clés par EPCI, en complément des focus thématiques à l'échelle de l'EPCI présentés au fil du diagnostic, aurait facilité cette appréhension.

Le diagnostic présente une analyse relativement détaillée des problématiques climat-air-énergie, sans cacher le niveau d'incertitude de certaines données (total des émissions de gaz à effet de serre, identification des potentiels de mobilisation des énergies renouvelables...). Il précise les principaux enjeux et couvre l'ensemble des domaines prévus par la réglementation, en mettant en exergue de façon pertinente la contribution des différents secteurs aux postes de bilan présentés (gaz à effets de serre, consommation énergétique, polluants atmosphériques, séquestration du carbone). De même, l'étude de vulnérabilité au changement climatique dresse une liste des principales fragilités du territoire.

1 Mise à disposition des données relatives aux gaz à effet de serre (GES) des années 2010 et 2018, actualisation de ces données tous les deux ans, articulation avec les données relatives aux polluants à effet sanitaire (PES), adoption d'une méthodologie nationale (PCIT 2) pour la modélisation de ces deux données GES et PES, accès aux données via la plateforme web TerriSTORY® : <https://bretagne.terristory.fr/>

Le diagnostic présente notamment :

- une estimation des émissions territoriale de gaz à effet de serre par poste d'émissions, réalisée avec l'outil CITEPA.
Le Pays de Brocéliande émet environ 855 441 tCO₂ eq/hab/an, le secteur le plus émetteur étant l'agriculture (44 %).
 - Le territoire de Montfort Communauté est émetteur de 43 % des gaz à effet de serre du Pays de Brocéliande.
- une estimation des consommations énergétiques par secteur d'activités et par type d'énergie, ainsi que les potentiels de maîtrise de la demande en énergie.
Le Pays de Brocéliande consomme annuellement 21,3 MWh/hab, consommation principalement liée aux secteurs du bâtiment et du transport.
 - Le territoire de Montfort Communauté consomme environ 460 GWh/an, dont 52 % de produits pétroliers.
- un diagnostic des polluants atmosphériques suivant la nature et les volumes d'émissions des polluants par secteur.
Sur le pays de Brocéliande, les émissions les plus importantes sont le dioxyde d'azote, l'ammoniac et les composés volatiles. Ces émissions sont principalement liées à l'importance de l'activité agricole et des déplacements routiers (domicile travail notamment) sur le territoire, sauf en ce qui concerne les émissions de composés volatiles qui sont essentiellement associées au résidentiel et à la présence d'industries de l'agroalimentaire.
 - Le territoire de Montfort Communauté est particulièrement concerné par les émissions d'ammoniac et de dioxyde d'azote.
- une étude de vulnérabilité au changement climatique. L'étude compare les tendances, notamment celles des évolutions des conditions météorologiques locales, à partir de simulations réalisées selon le modèle Aladin de Météo-France, pour trois horizons de temps proche, moyen et lointain. Le scénario utilisé est le scénario avec une politique climatique visant à stabiliser les concentrations en CO₂ (RCP4.5). Un service libre d'accès et gratuit prévu fin 2022 par Météo-France permettra d'informer et d'accompagner les communes sur les adaptations nécessaires à l'horizon 2050.
L'étude de vulnérabilité révèle des enjeux forts comme les inondations, la ressource en eau, le retrait-gonflement des argiles et la santé (canicules, qualité de l'eau potable, maladies vectorielles). La vulnérabilité du territoire aux feux de forêt est également identifiée. Celle-ci aurait toutefois pu être davantage développée au regard du caractère forestier du Pays de Brocéliande.
 - Le dossier ne contient pas de cartographie de synthèse des vulnérabilités qui viendrait territorialiser les enjeux spécifiques aux différents EPCI.
- une présentation des réseaux de distribution (électricité, gaz et chaleur), un état de la production locale d'énergie renouvelable sur le territoire par filière (éolien, solaire photovoltaïque, hydroélectricité, bois-bûche, géothermie, solaire thermique, méthanisation...) ainsi qu'une estimation de leur potentiel de développement (brut et net) et les options de développements des réseaux.
La production d'énergies renouvelables représente 14 % de la consommation du territoire en 2016 (principalement biomasse). La biomasse, le biogaz et le solaire photovoltaïque représentent les gisements les plus importants quel que soit l'horizon estimé. Le potentiel estimé de développement des énergies renouvelables, couplé à une maîtrise et une baisse des consommations globales sur le territoire (projection à -2 % par an) fait apparaître qu'environ 40 % des consommations énergétiques pourrait être assurées par des productions renouvelables locales à l'horizon 2030, et de l'ordre de 100 % à l'horizon 2050.
 - Le dossier contient (p 67 du diagnostic) une synthèse très intéressante des potentiels de développement des énergies renouvelables et de récupération à l'échelle du Pays, synthèse qui n'est malheureusement pas différenciée par EPCI, ce qui ne permet pas de territorialiser les enjeux relatifs à la production d'énergie.

A la suite du diagnostic, une partie du dossier est dédiée à la présentation de la démarche d'animation territoriale et d'identification des enjeux.

Les enjeux identifiés sont issus d'un croisement des données du diagnostic, des données de l'évaluation environnementale stratégique et des divers ateliers et entretiens menés avec les parties prenantes. Sept enjeux majeurs ont ainsi émergé, qui ont ensuite été amendés puis validés suite à des échanges avec l'équipe projet, le comité technique, les conseils communautaires et le comité de pilotage :

- Produire beaucoup plus d'énergies renouvelables et, en parallèle, diminuer considérablement, puis éliminer, la part des énergies fossiles
- Consommer mieux, consommer moins : d'énergie (performance énergétique), de matériaux (achats/déchets), de nourriture, de surfaces de terrains
- Préserver les milieux naturels et les paysages, la ressource en eau et la biodiversité
- Comprendre et accepter (résilience) les phénomènes à l'œuvre (vulnérabilité) et atténuer les risques d'inondation, de feu, d'eutrophisation ; s'adapter progressivement aux conditions à venir (chaleur et phénomènes climatiques extrêmes plus fréquents et plus intenses)
- Conserver/augmenter la capacité de séquestration du territoire
- Veiller aux inégalités engendrées par la transition énergie/climat (précarité dans l'habitat, la mobilité, le travail...)
- Climat et santé sur le territoire : garantir la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation

Le dossier précise que les enjeux ont été priorisés par rapport aux leviers d'actions dont disposent les collectivités. Ainsi, par exemple, alors que le diagnostic GES pointe comme majoritaires les émissions relatives aux pratiques agricoles, aucun enjeu n'apparaît explicitement sur le sujet car il s'agit d'une thématique sectorielle « qui sera principalement traitée par la filière agricole et pour laquelle les EPCI possèdent peu de leviers au-delà de l'animation territoriale ». Ce parti pris, certes pragmatique, n'est toutefois pas dans l'esprit du document : si les EPCI ne disposent en effet pas de tous les leviers, il importe néanmoins de tout mettre en œuvre pour mobiliser les acteurs concernés. La hiérarchisation des enjeux ne doit pas se baser sur la facilité ou non d'y répondre mais sur leur importance relative au regard des objectifs climat – air – énergie et sur les potentiels identifiés, faute de quoi des pans stratégiques entiers sont ignorés.

Observation : Afin de faciliter l'appréhension des spécificités des différents EPCI et permettre, à terme, l'élaboration de stratégies différenciées, il convient de réaliser une synthèse des enjeux et chiffres clés par EPCI, avec le rappel des potentiels de réduction et de production identifiés. Cette synthèse devra donner lieu à une nouvelle hiérarchisation des enjeux au regard des objectifs climat – air – énergie et des potentiels identifiés par EPCI, par exemple à l'occasion du bilan à mi-parcours.

La stratégie et les objectifs

La stratégie du PCAET est déclinée sous formes de 7 orientations :

- O1 : La performance énergétique du parc bâti et des équipements : une priorité pour réduire rapidement et efficacement les besoins en énergie et les émissions de GES
- O2 : Réduire la dépendance à la voiture et à la mobilité carbonée
- O3 : Les énergies renouvelables : vers un territoire autonome et peu émetteur en 2050
- O4 : L'Agriculture et filières bois piliers fondamentaux de la transition écologique du territoire
- O5 : L'Écoresponsabilité, maître mot des pratiques quotidiennes
- O6 : Le territoire face aux nouveaux enjeux : répondre aux défis de l'adaptation et de la résilience
- O7 : Une gouvernance efficace et une évaluation régulière pour un territoire agile

Le dossier indique que, face aux incompréhensions et aux difficultés d'appropriation de la stratégie dans la version 2019, la nouvelle équipe politique a souhaité reprendre la stratégie de manière simplifiée début 2021. Aussi, la stratégie du PCAET se base sur celle adoptée en juillet 2019, mais a été revue afin de permettre une construction du programme d'action qui répond aux enjeux du territoire, mais aussi une adaptation au contexte réglementaire actuel (Stratégie Nationale Bas Carbone et Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires).

Deux grands objectifs sous-tendent la stratégie. Le premier, énergétique, doit permettre de réduire la consommation d'énergie d'une manière générale, et en parallèle, de substituer les énergies renouvelables aux énergies fossiles. Le second objectif, climatique, vise quant à lui une réduction importante des niveaux d'émission de GES (énergétique et non-énergétiques). Le dossier ne contient pas d'objectif chiffré relatif à la séquestration de carbone, ce qui fait défaut dans la mesure où il s'agit d'un axe d'action primordial pour tendre vers la neutralité carbone (objectif fixé à horizon 2050 par la loi énergie-climat du 8 novembre 2019).

La stratégie relative à la diminution de la pollution atmosphérique est bien moins détaillée que les volets énergétiques et climatiques : le dossier se limite à présenter les objectifs nationaux et à identifier que les efforts devront porter en priorité sur le secteur agricole, les transports et le résidentiel (principales sources émettrices de polluants atmosphériques), sans chercher à donner plus de sens à ces données. Ces éléments sont insuffisants pour lancer une véritable stratégie répondant à cet enjeu, qui recoupe par ailleurs celui des GES. En effet, certains polluants jouent un rôle précurseur pour la genèse d'émissions de GES, l'ammoniac et les oxydes d'azote s'associant notamment pour former des particules fines. Ce dernier cas justifierait un effort de territorialisation des actions à mener (cumuls entre des activités agricoles émettrices d'ammoniac et des axes routiers), analyse à mettre en regard avec la présence de population.

La stratégie prend en compte une augmentation prévisionnelle de la population sur le Pays de Brocéliande (augmentation anticipée par le SCoT jusqu'en 2030, avec une proposition de croissance de 1.2%/an puis 1%/an, jusqu'en 2050) et propose des objectifs à horizon 2030 et 2050.

Pour traduire concrètement la stratégie et permettre aux élus de se positionner selon un niveau réaliste pour le territoire, trois scénarios chiffrés sont proposés : « Tendanciel », « Médian » et « Élevé ». Ces trois scénarios sont ensuite comparés aux objectifs nationaux et réglementaires, notamment de la loi de transition énergétique et pour la croissance verte (LTECV) et de la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Cette comparaison permet utilement de rendre compte que seul les scénarios présentant l'ambition la plus élevée permettent d'espérer s'inscrire dans les objectifs nationaux.

S'agissant spécifiquement des émissions de GES, aucun scénario ne permet d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie nationale bas carbone (SNBC) à 2050. L'ajout d'un scénario de référence SNBC, déjà conseillé lors de l'avis d'étape de la DDTM 35 du 15/03/2021, aurait permis une évaluation de l'opportunité d'un scénario encore plus volontariste pour votre territoire.

L'avis d'étape du 15/03/2021 soulignait également des difficultés méthodologiques concernant la réflexion stratégique, les différents scénarios :

- étant peu explicités et donc peu reliés aux bilans, constats, évaluations et enjeux portés au diagnostic ;
- relevant souvent de l'application d'un même jeu d'options implicites dont seuls varient les paramètres. Autrement dit, les scénarios tendanciel, médian et élevé apparaissent constituer plusieurs variations d'un même scénario général traduisant des niveaux d'ambition croissants posés sur des choix initiaux similaires.

Ces difficultés méthodologiques se retrouvent dans le projet de PCAET arrêté, les remarques supra restent donc d'actualité.

La stratégie présentée est à l'échelle du Pays de Brocéliande et non déclinée par EPCI. La cohérence et la spécificité des programmes d'actions intercommunaux (qui contiennent chacun des actions propres à chaque EPCI) serait renforcée par une stratégie différenciée.

Recommandation : La stratégie du Pays de Brocéliande doit permettre de construire un programme d'actions adapté à chacun des trois EPCI qui le composent, et gagnerait à ce titre à être davantage explicitée et différenciée. La stratégie relative à la diminution de la pollution atmosphérique demande par ailleurs à être détaillée. Le bilan à mi-parcours du PCAET pourra être l'occasion de faire émerger des stratégies différenciées.

Le programme d'actions et sa mise en œuvre opérationnelle

Si les précédentes parties du dossier étaient communes aux trois EPCI², cette cinquième partie diffère suivant les EPCI.

Le PCAET de Montfort Communauté se décline en 51 fiches actions s'articulant autour d'axes stratégiques.

Un tableau de bord résumant les actions permet de distinguer les actions prioritaires et de faire le lien avec les différents axes de la stratégie globale.

Les programmes d'actions sont constitués de plusieurs types de fiche :

- Les fiches actions « propres » : Comme leur nom l'indique, elles sont liées à une intercommunalité, qui poursuit un objectif particulier avec sa propre méthodologie.
- Les fiches actions « communes » (FAC) : actions où au moins deux intercommunalités visent un objectif commun dans l'application de leur action mais avec des méthodologies et temporalités différentes.
- Les actions « mutualisées » (FAM) : les trois intercommunalités, ou une structure extérieure, travaillent ensemble à la mise en œuvre de ladite action. Cela consiste à regrouper des moyens financiers et/ou humains et/ou organisationnels, afin d'optimiser l'efficacité de mise en œuvre et l'impact d'un projet.

Apparaît aussi la référence FP pour fiche projet, dans les programmes d'actions de Brocéliande Communauté et de Montfort Communauté. Celle-ci est définie comme une « action inscrite au stade "Projet" signifiant qu'une intention politique est attendue pour l'intégrer au plan d'actions et ensuite identifier la gouvernance à mettre en place ».

Si tous les programmes d'actions partagent cette classification, des incohérences apparaissent toutefois sur son utilisation. Ainsi, des actions identiques sont classifiées différemment suivant les EPCI. A titre d'exemple, l'action « tourisme durable » est identifiée par Montfort Communauté comme une FAM tandis que les deux autres EPCI considèrent que c'est une FAC. De même, la Communauté de communes de Saint-Méen - Montauban classe « Réaliser une étude prospective pour le développement de la filière bois » sur le territoire en tant que FAM alors que les deux autres EPCI en font une fiche projet. De plus, la durée de certaines actions issues de FAM diffère suivant les EPCI (par exemple pour l'action « Sensibiliser les entreprises à des rénovations et constructions éco responsables »). La classification de ces actions étant directement liée à la gouvernance de celles-ci, il conviendra de rectifier ces incohérences.

La pertinence de certaines actions en termes d'impact sur les volets climat – air – énergie pose question. Par exemple, dans l'orientation dédiée aux mobilités est prévue l'action « accompagner, développer et animer la pratique du coworking ». Toutefois, les deux espaces de coworking privés existants sont situés dans la même ville (Bédée) et ne permettent d'accueillir que quelques dizaines de personnes au total, ce qui paraît très faible au regard des enjeux relatifs aux déplacements domicile travail sur le territoire.

Au global, le programme d'actions est en rapport avec les secteurs à enjeux identifiés dans le diagnostic et mis en exergue dans la stratégie. Toutefois, l'absence de différenciation des EPCI dans la stratégie du PCAET ne permet d'apprécier pleinement la cohérence et la spécificité des programmes d'actions intercommunaux. De plus, la hiérarchisation des actions semble être davantage liée à la facilité de leur mise en œuvre qu'aux gains attendus sur les thématiques climat air énergie. Par ailleurs, si la somme des actions prévues par l'EPCI doit contribuer favorablement aux objectifs environnementaux du plan, il reste à démontrer que ces actions sont à la hauteur des ambitions fixées par l'EPCI à moyen terme. En l'absence d'une telle démonstration, on peut douter que les objectifs fixés pour 2030 soient tous atteints.

Recommandation : le contenu du programme d'actions doit permettre d'atteindre les objectifs de moyen terme ou a minima de s'en approcher. Cela doit être justifié dans le PCAET en quantifiant les

2 Présentation et pilotage, État des lieux et profil climat, Animation territoriale et identification des enjeux, Elaboration d'une stratégie climat – air – énergie.

gains potentiels des principales actions. Cette analyse peut être amorcée dès maintenant et finalisée à l'occasion du bilan à mi-parcours du PCAET.

Sur les 51 fiches actions, 20 sont spécifiques à Montfort Communauté :

- Orientation 1 : Bâti & Équipements

Les actions « Orienter les porteurs de projet vers des organismes conseil en urbanisme, paysage et environnement », « Produire une offre de logement de qualité » et « Mettre en place une ORT » sont uniquement portées par Montfort Communauté.

Il aurait été pertinent que ces deux premières actions soient mutualisées, celles-ci n'apparaissant pas du tout spécifiques au territoire de Montfort Communauté.

- Orientation 2 : Mobilités

Les actions « Fond de concours mobilité pour favoriser la mobilité durable », « Réflexion autour d'une maison de la mobilité », « Installer une station bio GNV » et « acheter un utilitaire biogaz » sont rajoutées aux actions communes ou mutualisées sur la thématique mobilités. Ces actions, détaillées, s'inscrivent dans le contexte local, dans la continuité de réflexions d'ores et déjà menées sur ces sujets.

- Orientation 3 : Énergies renouvelables

L'action « Soutenir le développement des projets citoyens d'énergie renouvelable » prévoit un travail avec le réseau TARANIS, afin de mobiliser les habitants.

- Orientation 4 : Agriculture/filière Bois

Il est prévu une action visant à « élaborer et mettre en œuvre une stratégie agricole climat air énergie (programme ACTE) », dans la continuité de l'appel à projet « Agriculture Climat et Territoire » financé par l'ADEME, auquel la collectivité a été lauréate.

- Orientation 5 : Écoresponsabilité

L'action spécifique « Mise en œuvre du projet alimentaire territorial » prévoit la poursuite du PAT par un accompagnement des restaurations scolaires d'une part, et un élargissement du volet éducation au grand public d'autre part. Les actions « Création d'un lieu citoyen éco-responsable (tiers-lieu) » et « Création d'une recyclerie sur le territoire de Montfort Communauté » sont issues de propositions citoyennes. Celle concernant la création d'un tiers-lieu demande à être consolidée : le lieu, les moyens humains et le budget prévisionnel sont pour l'instant inconnus alors qu'une mise en œuvre dès 2022 est prévue.

Quant à l'action « Intégrer des critères se rapportant aux objectifs du PCAET dans le cadre des délégations de services publics », elle est pertinente mais elle aurait gagné en impact si elle avait été mutualisée à l'échelle du Pays de Brocéliande.

- Orientation 6 : Adaptation et résilience

L'action « ZAC de la gare : être exemplaire en termes d'aménagement urbain » qui fait le lien entre le PLUi-H approuvé en 2021 et les objectifs du PCAET est la bienvenue, d'autant que cette action aura notamment un impact notable sur les mobilités à l'échelle de l'EPCI, et donc sur les émissions de GES et de polluants liées aux transports. Le suivi de ce projet devra être consolidé sur les volets climat – air – énergie, les indicateurs associés ne prévoyant notamment pas un suivi de la fréquentation de la gare et du report modal.

L'action « Urbanisme respectueux de l'environnement » fait également le lien avec le PLUi-H, au travers des OAP.

Les actions « Favoriser et préserver la biodiversité » et « Bréteil : plantation d'arbres » s'inscrivent dans le cadre de propositions citoyennes. Ces deux actions sont de nature à favoriser la séquestration de carbone. Elles restent toutefois à préciser : les mesures précises pour la première, et la surface plantée et le lieu exact d'implantation pour la deuxième.

- Orientation 7 : Gouvernance/Évaluation

Les dernières actions spécifiques sont « défi cap ou pas cap », « éducation à l'environnement et sensibilisation de tous les publics » et « mise en place d'un budget participatif afin de soutenir les

projets citoyens ». Les deux premières ont trait à la sensibilisation tandis que la dernière prévoit d'impulser des projets en proposant des aides et subventions dont le montant prévisionnel n'est toutefois pas fixé.

Observation : S'agissant des actions « propres » à l'EPCI, elles apportent des compléments bienvenus aux actions communes ou mutualisées. Certaines des actions « propres » de chaque EPCI auraient toutefois gagné à être travaillées à l'échelle du Pays de Brocéliande, pour plus de cohérence et surtout plus d'impact. Ces opportunités devront être étudiées avant l'approbation des trois PCAET, en parallèle de la mise en cohérence des actions affichées comme étant « mutualisées ».

Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation d'actions, la gouvernance et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés qui permettront à la collectivité de réviser son PCAET au bout de 6 ans et de faire le bilan au bout de trois ans. Cinq types d'indicateurs ont été définis. Ils permettent de faciliter l'évaluation de chaque action de manière quantitative : énergie, carbone, santé-environnement ; et de manière qualitative : niveau de réalisation de l'action. Il est également fait mention d'un suivi de l'efficacité, idée très intéressante mais qui est toutefois sous-exploitée au sein du dispositif de suivi.

L'évaluation et le suivi revêtent ici une importance particulière dans la mesure où les trois EPCI du Pays de Brocéliande se sont accordés sur un scénario commun de construction du programme d'actions qui soit « a minima, efficace et pragmatique », visant à démarrer les politiques de transitions tout en prévoyant des travaux plus importants à 3 et 6 ans pour atteindre les objectifs qui seront fixés.

Or le dispositif prévu ne semble pas suffisamment robuste pour permettre cette adaptabilité. En effet, celui-ci ne comprend pas d'état initial ni d'objectif chiffré, données pourtant indispensables pour suivre l'évolution des indicateurs et apprécier la progression, afin de ré-orienter au besoin le programme d'actions. De plus, pour les actions communes ou mutualisées, les EPCI ne sont pas différenciés, ce qui ne permet de rendre compte des différentes dynamiques territoriales.

À ce sujet, la plate-forme web TerriSTORY³ dispose de modules qui permettront à terme ce suivi et cette évaluation (énergie et GES).

La mise en œuvre et le suivi de chaque PCAET relèvera de la responsabilité des intercommunalités. Il est bien identifié que les trois EPCI ont tout intérêt à mutualiser leurs moyens et à s'accorder sur une gouvernance commune, notamment afin de poursuivre le travail commun sur les programmes d'actions, et le suivi / évaluation du PCAET. La création de deux instances de gouvernance est prévue : un comité technique se réunissant au moins une fois par an, et un comité restreint⁴.

Recommandation : Dans le cadre de l'anticipation du bilan mi-parcours, le dispositif de suivi doit être complété (état initial, objectif) et différencié suivant les EPCI. Ce type de suivi permettra :

- **de faire le point sur les actions mises en place par chaque EPCI et de mettre celles-ci au regard des résultats obtenus afin d'être en capacité de réajuster localement les programmes d'actions ;**
- **de faciliter les démarches parallèles aux PCAET sur les volets climat air énergie, tel que les contrats de relance de transition énergétique (CRTE).**

3 <https://bretagne.terristory.fr/>

4 Le dossier précise que cette instance a vocation à être sollicitée notamment pour la décision des actions à mutualiser, les arbitrages politiques avec l'appui et l'évaluation techniques des projets, et l'articulation des trois PCAET et la création de nouveaux projets.